

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

ANNAY, le 17 février 2023



Yves TERLAT
MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE



N°60/2023

**ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION ROUTIERE**

Nous, Yves TERLAT, Maire d'ANNAY SOUS LENS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions relatives à la signalisation routière,
- Vu les demandes d'autorisations déposées par le cyclo-club ANNAYSIEN en vue d'organiser sur le territoire de la Commune le DIMANCHE 26 FEVRIER 2023, une randonnée cyclotouristique,
- Vu les autorisations obtenues de Monsieur le Maire d'ANNAY et de Monsieur le Sous-Préfet de LENS,
- Suite à la nécessité d'installer un stand de lavage des V.T.T.,
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Le DIMANCHE 26 FEVRIER 2023 de 8 h 00 à 13 h 00, la circulation des véhicules et cycles sera interdite Place Royat.

ARTICLE 2 :

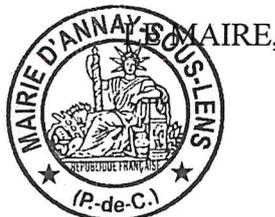
Le panneau « sens interdit » installé rue de Clermont Ferrand sera neutralisé de 7 H 00 à 14 H 00. En conséquence, la circulation sera rétablie dans les deux sens pendant cette tranche horaire.

ARTICLE 3 :

Des panneaux de signalisation seront mis en place pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARTICLE 4 :

Les Services Techniques,
Madame le Commandant de Police de CARVIN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué,

Marcel GAPELLE